

Conseil Municipal

Procès-Verbal

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de Fréjeville, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné du rapport subséquent et adressé au moins cinq jours francs avant la présente séance, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie de Fréjeville, sous la présidence de **José NUNES** Maire.

- Nombre de membres en exercice : 15
- Présents : 12
- Absents ayant voté par procuration et excusés : 3 (Mathieu LAFON donne procuration à Christophe MAURIES, Pierre MONTENEGRO donne procuration à Didier MAHOUX, Hélène VA donne procuration à Nicolas CAUSSE)
- Secrétaire de séance : Laura GANSEMAN

1. Ordre du Jour

- Compte de Gestion 2022
- Compte administratif 2022
- Affectation du résultat 2022
- Don de M. DUBOIS
- Subventions aux associations
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
- Questions diverses

*

*

*

➤ Délibération n°6 : Délibération approuvant le compte de gestion 2022

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Mise aux voix de cette proposition

Majorité

➤ Délibération n°7 : Délibération portant adoption du Compte Administratif 2022

Vu les articles L2121-31, L2121-14, L1612-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, considérant que Mr Didier MAHOUX, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, considérant que M. José NUNES, Maire, peut assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote, il est procédé à la présentation du compte administratif 2022 du budget communal chapitre par chapitre, lequel se résume ainsi :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Prévisions (BP + DM)	Section de Fonctionnement	609 306.00 €	609 306.00 €			
	Section d'Investissement	282 070.00 €	282 070.00 €			
	Budget total	891 376.00 €	891 376.00 €			
Réalizations	Section de Fonctionnement	530 404.92 €	411 827.35 €	118 577.57 €	137 383.46 €	255 961.03€
	Section d'Investissement	56 529.29 €	86 324.73 €	- 29 795.44 €	14 890.49 €	-14 904.95 €
	Budget total	586 934.21 €	498 152.08 €	88 782.13€	152 273.95 €	241 056.08 €
Restes à réaliser	Section de Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Section d'Investissement	59 057.00 €	171 370.87 €	0 €	0 €	0 €
	Budget total	59 057.00 €	171 370.87 €	€	0 €	0 €

Soit un résultat de l'exercice 2022 de 88 782.13 € et un résultat net global de clôture de 241 056.08 €.

Après avoir entendu le compte administratif 2022 du budget communal et constaté qu'il est en concordance avec le compte de gestion, Monsieur le Maire se retire afin que le Conseil municipal puisse procéder au vote.

Mise aux voix de cette proposition

Majorité

➤ Délibération n°8 : Délibération portant sur l'affectation du résultat 2022

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

- Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022 (A)	118 577.57 €
Résultat antérieur reporté – ligne 002 du compte administratif (B)	137 383.46 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 (A+B)	255 961.03 €

- Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2022 (C)	-29 795.44 €
Résultat antérieur reporté – ligne 001 du compte administratif (D)	14 890.49 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2022 (C + D)	-14 904.95 €

Restes à réaliser DEPENSES	Restes à réaliser RECETTES	SOLDE DES RESTES A REALISER
171 370.87 €	59 057.00 €	-112 313.87 € (G)

Besoin de financement à la section d'investissement (H = F – G)	-127 218.82€
---	--------------

DECIDE d'affecter au budget 2023 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de : (I)	127 218.82€
2°) le surplus (A+B+C – I) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	128 742.21€

Mise aux voix de cette proposition

Unanimité

➤ **Délibération n°9 : Don de M. Patrick DUBOIS à la commune**

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un don par chèque de neuf mille euros à la commune au profit de six associations et des œuvres sociales par Monsieur Patrick DUBOIS. Ce chèque sera encaissé en recettes de fonctionnement sur le Budget Primitif communal 2023 au compte 7713 et le montant doit être reversé conformément au souhait de M. DUBOIS :

- 200 € aux œuvres sociales de Fréjeville
- 1 300 € au Comité des Fêtes de Fréjeville (compte 6574)
- 1 500 € à la Société de Chasse de Fréjeville (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association Sportive de Fréjeville (compte 6574).
- 1 500 € à l'Association « Mémoire et Patrimoine » (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association « Souvenir, Reconnaissance et Liberté » (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association des Parents d'Elèves du RPI Castres-Carbes-Fréjeville (compte 6574)

Mise aux voix de cette proposition

Majorité (1 abstention Laura GANSEMAN)

➤ **Délibération n°10 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2023**

M. le Maire rappelle que M. Patrick DUBOIS a fait don de 9 000 € au profit des Associations de la commune, dont 200 € au profit des œuvres sociales. Ce don a été réparti selon ses souhaits (voir délibération n°2023/09 du 22/03/2023).

M. le Maire signale également que l'Association « Souvenir, Reconnaissance et Liberté » n'a pas souhaité recevoir de subvention pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes qui seront inscrites sur le compte 6574 du Budget 2023 de la commune soit un total de 5 000 €.

Subventions de Fonctionnement aux associations (Compte 6574)	5 000 €
Aides familiales en milieu rural	500 €
U.S.E.P. (Association R.P.I.)	500 €
Comité des Fêtes de Fréjeville	1500 €
Société de Chasse de Fréjeville	500 €
Association Sportive et Culturelle de Fréjeville	500 €
Souvenir Reconnaissance et Liberté	0 €
FNACA du Canton de Vielmur	100 €
VW DREAM	100 €
Association des Parents d'Elèves du RPI « les Farguettes-Carbes-Fréjeville	100 €
Association Mémoire et Patrimoine de Fréjeville	500 €
Association « Les Amis de la Bibliothèque » de Fréjeville	200 €
Association « Souvenir Français »	100 €
Association « La Crémade Football Club »	300 €
Association « ADN-C »	0 €
Association « Protégeons l'Environnement »	0 €
FSE (Foyer Socio-Educatif Collège René Cassin de Vielmur)	100€

Mise aux voix de cette proposition

Unanimité

➤ **Vote des taux d'impositions des taxes directes locales 2023**

Le maire demande de reporter la délibération au prochain conseil municipal

Mise aux voix de cette proposition

Unanimité

➤ Questions diverses

Projet photovoltaïque :

Monsieur le Maire présente le projet photovoltaïque implanté par une société entre La Ginestière et La Métairie Basse.

Majoritaire pour

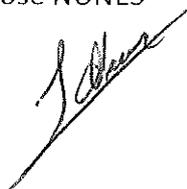
3 abstentions (Christophe MAURIES, Laura GANSEMAN, Sabine GORSSE)

1 contre (LAFON Mathieu)

Fin de conseil 23h30

Le Maire,

José NUNES



Le secrétaire de séance,

